

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M BUGAUD, E. FARGIER, G.DOZ, A. BASTIDE M. BOUSCHON, S. CIVIER (+ proc de G. JALADE, J. DURIEU, P. GAILLARD, B. PERRUSSET (+proc de P. ROUX), JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, D. BERAL (+proc de G. FANGIER), J. SOUBEYRAND, M. DEVES, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de R. THIOILLIERE), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE et P. MANENT  
Mesdames M. ALLAMEL, F. DUMAS, MN. DURAND (+proc de A. LOYET), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE (+ proc de J-C FLORY).

Nombre de conseillers

En exercice : 55  
Présents : 37  
Procurations : 7  
Votants : 44  
Absents : 11

Date de convocation : 22/05/2019

**Absents** : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMÉRVault, P. MAISONNEUVE, F. JOUFFRE, R. MOULIN, J. DAURY, J. SEBASTIEN, et Mesdames M. DUBOIS, F. NOGIER, N. BARACAND et C. GARCIA

En présence des suppléants non votants

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07)

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) est l'association ardéchoise au service des collectivités de l'Ardèche et des acteurs locaux de la transition énergétique. A ce titre, elle regroupe des collectivités, des organismes associés, des entreprises, des associations et des personnes physiques qui s'impliquent dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique.

L'ALEC07 est une association loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général dont l'objet est « *d'encourager, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique, dans le cadre d'un développement soutenable des territoires et afin de lutter contre les changements climatiques.* » A ce titre l'ALEC07 développe des missions d'animation territoriale, d'information, d'orientation et d'expertise à destination de ses usagers. Ces activités sont conduites en articulation forte avec les initiatives de politiques publiques mises en place par les collectivités du territoire.

Au sein de l'ALEC07, les instances délibératives de la vie associative sont : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau. Conformément aux statuts de l'ALEC07, les représentants désignés par les adhérents participent à la vie associative et sont susceptibles de présenter leurs candidatures pour siéger au sein du Conseil d'Administration et du Bureau.

Concrètement L'ALEC07 met notamment en œuvre les activités suivantes :

- Conseil et orientation des ménages, des collectivités et des entreprises dans leurs projets et leurs démarches en lien avec l'énergie. (en particulier pour les démarches concernant la rénovation énergétique des logements, dans le cadre de l'Espace info-Energie de l'Ardèche)
- Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique
- Appui des porteurs de projets dans leurs démarches visant à étudier puis mettre en œuvre leurs projets en lien avec la transition énergétique

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190528-DEL28052019-07-  
DE  
Date de télétransmission : 03/06/2019  
Date de réception préfecture : 03/06/2019

- Appui des collectivités dans la mise en place et l'animation de stratégies territoriales en faveur de la transition énergétique
- Identification et mise en place de dispositifs d'intérêt collectif et structurant visant à développer des réponses locales adaptées aux enjeux locaux de la transition énergétique

Le rôle des Agences Locales de l'Energie et du Climat est reconnu par la Loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) promulguée le 17/08/15. A cet effet, la loi a créé l'article L211-5-1 du code de l'énergie qui indique notamment le rôle des ALEC : « *Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national.* »

Les activités de l'ALEC07 sont notamment soutenues par le Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes, l'ADEME et le Conseil Départemental. Au vu des compétences et projets des communautés de communes en matière d'énergie et de climat, l'ALEC07 est un acteur incontournable, qui apporte un accompagnement et des outils pertinents.

Les activités de l'ALEC07 permettent des retombées directes au bénéfice des EPCI adhérentes :

- appui à la mobilisation et à l'orientation des ménages qui souhaitent s'engager vers la rénovation énergétique de leurs logements dans le cadre des politiques de l'habitat ;
- animations à destination des particuliers et des acteurs économiques en appui aux stratégies et politiques locales en faveur de la transition énergétique, en lien avec les compétences exercées par la collectivité ;
- accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique ; mise en œuvre d'actions de prévention de la précarité énergétique ;
- appui à la définition et à la mise en œuvre de stratégies énergétiques locales ; appui aux porteurs de projets ;
- appui à la mobilisation des dispositifs d'accompagnement (financiers, méthodologique ou technique) départementaux, régionaux, nationaux ou européens susceptibles d'étayer les démarches de la collectivité en matière de transition énergétique ;
- veille et mise en réseau des collectivités (élus, équipes techniques) autour des dossiers et des enjeux en lien avec la transition énergétique qui présentent un intérêt supra-communautaire.

Plus généralement l'ALEC07 joue un rôle d'acteur ressource pour les questions relatives à la transition énergétique.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07).
- De désigner Jacky SOUBEYRAND en tant que titulaire et Patrick MAISONNEUVE suppléant, pour représenter la CCBA au sein des différentes instances de l'association.
- D'autoriser le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.
- D'inscrire la cotisation correspondante au budget général, cotisation calculée sur la base de 0,30 €/habitant du territoire (population sur la base de la dernière référence INSEE disponible), soit pour 2019 12 351,90€ (0.30 € X 41 173 habitants).

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 29 mai 2019  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190528-DEL28052019-07-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2019  
Date de réception préfecture : 03/06/2019